



Syndicat **Force Ouvrière FINANCES**
Section locale **FO FINANCES62**
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

CTL du 1er octobre 2015

Déclaration liminaire :

La transparence que vous invoquez est bien opaque !

Monsieur le Président,

Vous nous convoquez aujourd'hui après le boycott du CTL du 24 septembre 2015 dédié aux restructurations envisagées dans le Pas-de-Calais au 1er janvier 2016.

Force est de constater qu'en avançant d'une journée la date prévue de reconvoction vous confirmez votre intention d'avancer à marche forcée sur ces sujets sans entendre ni écouter ce que vous disent les personnels et leur représentants.

Pourtant, le sujet des restructurations est un sujet sensible qui mérite une vraie concertation.

Nous, représentants du personnel, constatons que les conditions favorables à des échanges constructifs sur ces projets ne sont toujours pas réunies.

Vous dites être attaché à un dialogue social de qualité ; ces mots ne sont pas suivis d'actes concrets...

Dans votre précipitation, vous avez encore omis de communiquer aux membres du CTL l'avis du CHSCT.

Devons nous vous croire quand vous mettez en avant le rôle préventif que joue une instance comme le CHSCT dont la finalité même est d'être garante de la qualité de vie au travail ?

Vous prétendez que chaque projet de restructuration s'est fait dans un « climat de transparence ».

Est-ce transparent de ne pas communiquer aux représentants du personnel, la situation des effectifs, cadres et agents, implantés et réels sur chaque résidence ?

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Est-ce transparent de valider la non-opposition des élus locaux au projet par l'avis d'un seul élu dont la circonscription électorale n'est pas concernée ?

Est-ce transparent de faire référence aux avis que vous dites favorables de la préfète du Pas-de-Calais et de l'Inspecteur Général des Finances sans en communiquer de copie ?

Est-ce transparent de faire référence à un rapport précisant les démarches entreprises auprès des élus sans nous en transmettre de copie ?

Est ce transparent quand les travaux ont déjà commencé sur certains sites ?

Est-ce transparent de solliciter l'avis du CTL sur le projet de déménagement de la Trésorerie Municipale de Saint-Omer alors que de votre propre aveu l'implantation au CDFP de Longuenesse n'est « pas encore définie à ce jour » ?

Est-ce transparent quand la direction générale refuse de mettre sur la table la cartographie de l'ensemble des restructurations en cours et à venir ?

Et puis, comme l'écrit le philosophe Jean-Pierre Dacheux « se vouloir transparent, n'est-ce pas s'afficher comme transpercé par la lumière, incapable d'en capter les rayons et donc privé de la possibilité de réfléchir la vérité, de réfléchir tout simplement, parce qu'on interdit au public de douter de la sincérité des informations fournies ? »

Finalement, vous invoquez la transparence pour nous endormir.

Vous ne nous cachez pas ce que l'on voit déjà mais nous réalisons que vous avancez masqué pour passer violemment vos projets destructeurs pour le service public.

La transparence que vous invoquez est bien opaque !

Les élus **FO DGFIP62** :

Titulaires

Laurence DIDAUX, Michaël MILLOT,
Delphine MORTELETTE et Jacques REGNIER

Suppléants

Hervé DANNEELS, Justine KORKUT,
Stéphane THIRIAT et Nicolas WANIN

Experte

Sylvie MANIEZ